

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.17/25

"L'informatique, un outil au service de l'administration et de la population"

Monsieur Marc Ribeaud, Groupe socialiste

En réponse à la question écrite et ses multiples questions, le Conseil communal peut donner les informations suivantes concernant les points soulevés en lien avec l'emprise de l'informatique, prise au sens large, intelligence artificielle (IA) comprise, dans la conduite des affaires communales :

- **L'exécutif envisage-t-il d'utiliser les nouveaux outils informatiques pour contribuer à corriger les lacunes connues ?**

Oui, lorsque des outils informatiques permettent d'améliorer concrètement un processus existant, de faciliter le travail administratif ou d'optimiser l'accès à l'information, leur mise en place peut être envisagée. L'objectif étant de soutenir les services dans leurs missions, sans multiplier inutilement les solutions techniques.

- **Si oui, est-ce discuté et développé en concertation avec le personnel ?**

Oui, toute évolution ou introduction d'un nouvel outil est discutée avec les services concernés. L'expérience montre que la concertation avec le personnel est essentielle afin de tenir compte des réalités du terrain et de garantir une adoption efficace et durable des outils mis en place.

- **Y a-t-il un suivi de l'évolution prévisible des besoins (personnel, finances) dédiés à l'informatique ?**

Oui, dans le cadre du budget annuel et de la planification financière. L'évolution du besoin en personnel au sein du service est évaluée régulièrement par le service RH. Cependant, il convient de rester attentif à la contrainte de la dépendance actuelle croissante vis-à-vis des fournisseurs informatiques. A titre d'exemple, en janvier de cette année, plusieurs constructeurs et éditeurs ont annoncé des augmentations de prix comprises entre 30 et 100 % pour des services, prestations ou matériels équivalents à ceux de 2025.

- **Y a-t-il un suivi des possibilités, en place ou envisagées, de collaborations intercommunales sur les perspectives d'utilisation et les dangers de l'IA ?**

Oui, le Service informatique suit activement les opportunités de collaborations intercommunales. Des échanges sont notamment en cours avec d'autres communes, dont Moutier, afin de partager les expériences, d'évaluer les usages possibles de l'IA et d'identifier collectivement les risques et les bénéfices de ces technologies. Cette stratégie s'inscrit dans la droite ligne des variantes et recommandations du GT6 concernant l'avenir du service informatique communal de se diriger vers une mutualisation des ressources entre communes, voire au niveau du district.

- **Que prévoit la commune concernant l'utilisation d'un chatbot ou d'outils similaires pour que les habitants puissent interagir avec l'administration facilement (ex : Morges) ?**

Un chatbot destiné au site delemont.ch est actuellement en phase de test privée. Son objectif est de faciliter l'accès à certaines informations courantes pour la population. Si les résultats sont concluants, cet outil pourrait également être mis à disposition des collaborateurs, avec l'usage de données internes, afin d'aider à répondre plus rapidement à des questions récurrentes. Si les tests sont probants, cet outil serait mis en place avec des fournisseurs suisses, afin de maîtriser les coûts et de garantir un contrôle accru sur les informations mises à disposition et nécessaires au fonctionnement.

En conclusion, le Conseil communal et le Service informatique considère dans ce contexte, que la sécurité de l'information et la maîtrise des outils constituent des priorités. Le Service informatique met en place régulièrement différents tests, afin d'évaluer la robustesse des systèmes informatiques face aux risques de cybersécurité. Par ailleurs, des formations internes et actions de sensibilisation sont organisées à l'intention du personnel, afin de renforcer les bonnes pratiques et l'utilisation adéquate des outils numériques. Ces mesures visent à accompagner l'évolution technologique tout en limitant les risques pour l'administration et les données communales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : Le chancelier :

Delémont, le 24 février 2026